

PROCÈS-VERBAUX DU

# Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2004-2008

## N° 8

Séance du mercredi 2 février 2005, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Pierre-Alain Thiébaud.

Trente-huit conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Katia Babey Falce, M. Théo Bregnard, M. Julien Semperboni.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Nous allons commencer cette soirée spéciale de relevée. J'espérais que nous pourrions avancer assez rapidement dans nos différentes motions, mais je vois que nous avons déjà reçu passablement d'amendements que je vais devoir vous lire, ainsi que d'autres courriers, si bien que nous aurons une séance assez relevée, de cette séance de relevée !

Je me permets de vous rappeler aussi notre séance spéciale de demain soir où nous avons demandé à M. Nicolas Babey de la Haute Ecole Arc Economie de venir nous présenter l'étude qu'il a faite sur la représentation des gens de leur ville. Je vous invite à être très nombreux et nombreuses demain soir pour pouvoir suivre la qualité de cet exposé. Je crois que nous aurons beaucoup à apprendre de cette étude et notamment la façon dont les Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonnières représentent leur propre ville. Je vous remercie déjà d'être là nombreux et nombreuses. J'ai reçu jusqu'à présent un excusé, ce qui me laisse présager que vous serez pratiquement tous là, à 19h.30 dans cette même salle.

### Correspondance

#### Lettre de Mme Laetitia Costa du 20 janvier 2005

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil général de la Chaux-de-Fonds ainsi que de la commission des Sports et de la commission de l'hôpital avec effet immédiat.

En effet, mon ami ayant trouvé du travail à Genève, nous allons prochainement déménager dans cette ville.

Je garderai un bon souvenir des moments passés au Conseil général et souhaite à chacun et chacune une bonne continuation.

En espérant que les décisions futures prises par ce Conseil seront favorables aux habitants de cette ville et que la Chaux-de-Fonds retrouvera dans un proche avenir une bonne santé financière.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

#### Lettre de Mme Marinette Matthey du 30 janvier 2005

Monsieur le Président,

C'est avec regrets que je me vois contrainte de vous adresser ma démission pour le mandat de conseillère générale socialiste que le peuple m'avait confié lors des dernières votations communales.

Titulaire depuis le 1er février d'un poste de professeure de sociolinguistique à l'Université Stendhal (Grenoble 3), je me vois dans l'obligation désormais de passer une grande partie de la semaine loin de La Chaux-de-Fonds, ce qui est parfaitement incompatible avec un mandat politique local.

C'est Didier Capit, premier sur la liste des « viennent ensuite », qui siègera à ma place.

En vous souhaitant une bonne fin de présidence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations cordiales.

#### **Sous-amendement du Conseil communal à l'amendement libéral-ppn de la motion Veya « A la (re)découverte de nos musées »**

Pas de changements pour l'introduction.

Pour la deuxième partie, nous proposons de **compléter** le texte de la façon suivante...

Le reste sans changement.

#### **Amendement du groupe POP à la motion de M. Philippe Laeng concernant le déneigement**

Début inchangé.

Deuxième paragraphe modifié comme suit :

*Certes L'enlèvement de la neige répond à des impératifs de sécurité et de qualité de mouvement en ville, mais depuis des années il n'y a pas eu de réflexion globale autour du sujet du déneigement qui nécessite une réflexion globale et approfondie.*

Troisième paragraphe inchangé.

Quatrième paragraphe modifié comme suit : *...La réflexion devra également tenir compte des intervenants privés pouvant prêter qui prêtent assistance aux Travaux publics.*

### **Projet d'initiative de M. Jean-Pierre Veya**

#### Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales

Dans son rapport sur le désenchevêtrement des tâches Etat/Communes, approuvé par le Grand Conseil lors de sa session de septembre 2004, le Conseil d'Etat soulignait qu'en 2003, la commune qui a perçu de la péréquation intercommunale des personnes physiques le montant le plus élevé, a touché 777 francs par habitants. D'autre part, la commune qui a le plus contribué a versé 3'909 francs par habitant. L'indice fiscal de ces deux communes est, respectivement, de 119 pour la plus pauvre et de 63 pour la plus riche. Compte tenu de la péréquation, le revenu fiscal cantonal par habitant est de 1'900 francs dans la première et de 11'284 francs dans la seconde. Soit un rapport de 1 à presque 6.

Cet énorme écart de revenu fiscal s'explique par des recettes sur l'impôt des personnes morales extrêmement différentes d'une commune à une autre. Or, c'est l'entier de la collectivité cantonale qui finance les efforts de la promotion économique malgré le fait que certaines communes profitent plus que d'autres des retombées fiscales de cette promotion.

De plus, beaucoup de communes de notre canton font face à des difficultés budgétaires importantes par manque chronique de recettes, alors que les citoyennes et citoyens résidents de ces communes ont les mêmes droits, les mêmes attentes et les mêmes besoins que celles et ceux qui ont la chance d'habiter dans des cités bénéficiant de fortes recettes fiscales des personnes morales. En outre, une péréquation intercommunale de ces recettes mettrait ces dernières à l'abri des aléas conjoncturels et d'éventuelles décisions de délocalisation et de fermeture de site.

Devant ce constat, le Conseil général de La Ville de La Chaux-de-Fonds demande au Conseil d'Etat d'étudier la cantonalisation de l'imposition communale des personnes morales ainsi qu'une redistribution équitable de ces rentrées fiscales entre toutes les communes du canton, selon le principe de la péréquation financière déjà en vigueur.

### **Motion de M. Pierre Willen**

Après une lecture attentive des meilleurs vœux du commandant du SIS, nous pensons qu'il est urgent de créer une commission pour le SIS.

Les vœux du commandant révèlent un climat de travail pesant et des relations hiérarchiques difficiles. Un service lié au secours ne peut fonctionner dans un tel climat.

### **Amendement de M. Pierre-André Rohrbach à la motion « Pour une meilleure utilisation du trottoir central »**

Nous proposons :

- Temps d'essai jusqu'à la fin de la législature
- Mettre à disposition une vingtaine de places de parc 15 min jusqu'au magasin VAC
- Période printemps jusqu'aux mesures hivernales
- Investissement minimal

Ces mesures, nous semble-t-il, donneront le signe que les instances politiques tiennent compte des préoccupations des commerçants. Surtout si l'on sait que l'on est ouvert à des modifications pour le centre COOP (rond-point).

Alors pourquoi ne pas faire un geste pour les petits commerces du POD ?

Merci

**Amendement de M. Laurent Iff à la motion  
« Pour un affichage culturel attractif »**

Le paragraphe commençant par « La dépense provoquée par ... » est remplacé par le suivant :

Plusieurs collectivités publiques se sont vues offrir des systèmes d'affichage en contrepartie de la mise à disposition d'espaces publicitaires dans des abris bus, par exemple. Par conséquent, il nous semble que si des démarches sont entreprises auprès des professionnels de la publicité et de l'affichage, et que si nos autorités font jouer la concurrence, la dépense consentie par la ville devrait être minime voire nulle. Le bénéfice d'image qui en résulterait serait un atout indéniable pour nos institutions culturelles et sportives.

**Amendement du groupe Libéral-PPN au point 2 de l'ordre du jour:  
« Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la place de la gare »**

Le texte original de la motion est complété par le paragraphe suivant :

Afin de pouvoir juger de l'intérêt porté à ce projet par la population et pour mesurer les éventuelles nuisances engendrées par le réaménagement de la place de la gare, une période d'essai de 2 ans au moins devra précéder une éventuelle réalisation définitive. A la fin de cette période d'essai, un bilan sera fait et au cas où le projet serait abandonné, la place de la gare devra pouvoir retrouver son état original. Les investissements consentis par la commune devront tenir compte de cet aspect temporaire et des difficultés financières que rencontre actuellement la ville.

**Nominations dans les Commissions**

M. Pierre Zurcher (PS) est élu membre de la Commission de collaboration intercommunale, M. Philippe Tschannen (UDC) membre de la Commission de l'hôpital et M. Marc Schafroth (UDC) membres de la Commission des sports.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Comme il n'y a pas de rapport du Conseil communal ce soir, je vous propose de prendre la motion d'urgence dès que nous aurons le texte et que nous avançons d'abord dans les différentes motions qui sont à l'ordre du jour.

**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**



**ORDRE DU JOUR**

**8<sup>e</sup> séance du Conseil général du mercredi 2 février 2005**

**à 19h30**

**à l'Hôtel-de-Ville**

1. Motion de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *A la (re)découverte de nos musées !* » (+ amendement)
2. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la Place de la Gare* »
3. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « *Pour une meilleure utilisation du trottoir central du Pod* »
4. Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 25 février 2004 « *Pour l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie* »
5. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 23 mars 2004 « *Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché* »
6. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 1<sup>er</sup> avril 2004 priant le Conseil communal d'étudier la création d'une commission de circulation permanente
7. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 1<sup>er</sup> avril 2004 « *Pour un affichage culturel attractif* »
8. Motion de M. Patrick Herrmann et consorts déposée le 28 avril 2004 « *Pour un concept de développement touristique-culturel original* »
9. Motion de M. Pierre-Alain Borel et consorts déposée le 28 juin 2004 « *Pour la création de commissions intercommunales* »
10. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 26 octobre 2004 invitant le Conseil communal à entreprendre une étude concernant le déneigement
11. Résolution interpartis déposée le 23 novembre 2004 exprimant la volonté du Conseil général de manifester publiquement son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier, notamment pour que la Maison-Blanche figure au patrimoine mondial de l'UNESCO

12. Motion de M. Serge Vuilleumier et consorts déposée le 23 novembre 2004  
« *Journée Portes ouvertes* »
13. Motion de M. Marc-André Nardin et consorts déposée le 24 janvier 2004  
demandant la mise en place d'une commission de 15 membres pour le SIS
14. Interpellation du groupe libéral-ppn déposée le 24 janvier 2004 relative à  
l'article paru dans l'édition du 14 janvier de l'Impartial intitulé « Arnaque à  
l'aide sociale »

CONSEIL COMMUNAL

**Motion de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposée le 26 janvier 2004 « A la (re)découverte de nos musées ! »**

*Notre ville, dans le cadre d'une offre culturelle assez riche, abrite de nombreux musées. Certains sont bien connus et leur réputation dépasse largement tant les frontières régionales que nationales. Malheureusement une partie de ces institutions reste relativement peu connue des citoyennes et citoyens de notre cité, ainsi que de notre région et de notre canton.*

*Dès lors, dans le but d'améliorer l'attractivité de notre ville, de promouvoir son image à l'interne comme à l'externe et d'encourager l'accès à la culture d'une part la plus large possible de sa population, nous demandons au Conseil communal :*

- o D'étudier l'opportunité de lancer une campagne de promotion afin d'inciter les habitant-e-s de notre ville -respectivement de notre région et de notre canton- à découvrir ou redécouvrir les musées de notre commune. Cette campagne pourrait être planifiée sur plusieurs années et mettre à l'honneur chacune de nos institutions, tour à tour, à raison d'une par année. Elle devrait se concevoir avec la collaboration du délégué à la jeunesse, afin que les écoles soient partie prenante de l'expérience*
- o Dans ce cadre, d'étudier également l'opportunité de repenser les possibilités d'accéder gratuitement aux musées, soit en étendant l'offre actuelle (accès libre le dimanche jusqu'à 13h), de manière à toucher certains groupes cibles particuliers (par exemple le mercredi après-midi pour les familles)*
- o De tester l'effet incitatif qui pourrait résulter de la distribution, une fois par année, d'un carnet de billets gratuits aux résident-e-s de notre commune*

*Afin de vérifier que ces efforts ne soient pas consentis pour rien, un point intermédiaire devrait être fait après la 1ère campagne. Il faudrait notamment vérifier que la population de notre ville a répondu positivement à cette incitation à la découverte.*

**M. Jean-Pierre Veya, POP :** Dans le journal Le Monde du 12 janvier 2004 on pouvait lire en titre : "La gratuité des collections permanentes a permis aux musées parisiens d'accroître leur fréquentation et d'attirer un nouveau public".

Dans le corps de l'article : "Après l'explosion de la fréquentation des musées de la ville de Paris en 2002, ces derniers ont mieux que résisté à la crise qui a frappé l'ensemble des institutions culturelles en 2003. Pour l'élue socialiste, la clé de ce succès tient en un seul mot : "gratuité". Depuis le mois de décembre 2001, le maire de Paris, a décidé d'ouvrir au public, sans aucune contrepartie financière, les collections permanentes de l'ensemble des musées de la ville de Paris. Il s'agissait pour lui de démocratiser l'accès à la culture. Les expositions qui sont temporaires organisées dans ces institutions restent cependant payantes.

Les chiffres semblent donner raison à la mairie de Paris. En 2003, la quinzaine de musées municipaux a accueilli 1,5 million de visiteurs. La progression du nombre de visiteurs est impressionnante. En 2002, année qui a suivi l'instauration de la gratuité, la fréquentation des collections a bondi de 78%. Et si les expositions temporaires ont vu leur public chuter de 26% en 2003, les collections, elles, ont engrangé 27% de visiteurs supplémentaires. Et cette année-là, les manifestations temporaires, avec un bonus de 36%, ont, elles aussi suivi le mouvement. Comme si le nouveau public embrayait désormais sur des événements culturellement plus "pointus". Fin de citation.

Certes, notre ville n'est pas Paris, et ce qu'elle a à offrir en matière culturelle est nettement moins vaste et moins riche de diversité. Et pourtant, à Paris comme ailleurs, ce sont souvent les autochtones qui connaissent le moins bien l'offre muséographique de leur région. Certains sont prêts à faire de nombreux kilomètres pour aller voir telle ou telle exposition à Bâle, Berne ou Martigny, mais n'ont jamais eu la curiosité de flâner entre les cimaises de notre Musée des Beaux-Arts ou d'aller admirer les collections exceptionnelles exposées au MIH. Souvent, il s'agit simplement d'une méconnaissance des institutions. Il est important de promouvoir l'image de notre ville à l'extérieur, soit, mais cette promotion passe aussi par la connaissance qu'en ont ses habitants. Qui mieux qu'eux peuvent se faire les porte-parole de notre ville et de la richesse de ses musées auprès de la famille, des amis et des connaissances. Ce même constat s'applique par ailleurs à l'ensemble des citoyens du canton. C'est pourquoi nous vous soumettons cette motion, sur laquelle je ne reviens pas en détail. Comme nous n'avons pas la science infuse, la liste des propositions que nous émettons n'est ni excessivement contraignante, ni exhaustive. Nous sommes convaincus que même avec des moyens modestes il est possible de faire plus et mieux pour promouvoir nos musées et dans le même temps de démocratiser l'accès à la culture. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette modeste proposition.

En ce qui concerne l'amendement du groupe libéral, j'y reviendrai plus en détail quand il aura été développé, mais j'aimerais quand même relever une maladresse. Je trouve effectivement extrêmement maladroit de la part du premier signataire de proposer purement et simplement que son texte remplace entièrement le mien. Un amendement, ce n'est pas remplacer un texte par l'autre, c'est proposer des modifications à un texte. Après, nous rediscuterons, mais je signale quand même sur le fond, que je trouve extrêmement maladroit de prendre une motion, d'en supprimer l'entier du texte et de mettre autre chose à la place.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Est-ce que le Conseil communal désire déjà se prononcer sur la motion ? Mme Claudine Stähli-Wolf.

**Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) :** Nous sommes dans un cas de figure particulier ce soir, Monsieur le président : nous avons à faire à une motion sur laquelle le Conseil communal s'exprimera volontiers et qu'il acceptera moyennant un certain nombre de remarques, ainsi qu'un amendement du groupe libéral-PPN, qui constitue en fait un complément à la motion du POP.

Le point de vue du Conseil communal est d'éviter d'opposer l'amendement au texte du POP ; aussi nous semblerait-il judicieux que le porte-parole du groupe libéral puisse maintenant développer dans quel sens il a vu cette motion sur les musées, de façon à ce que nous puissions y répondre globalement. Les deux textes proposent des choses tout à fait intéressantes et il n'y a donc aucune raison de les perdre en route. C'est pourquoi le Conseil communal a déposé un amendement qui nous permettrait, s'il est accepté, de traiter les deux motions ensemble. Formellement, je ne sais pas comment il faut procéder, mais je suggérerais au nom du Conseil

communal que le groupe libéral puisse s'exprimer maintenant sur le sens de sa motion.

**M. Claude Heimo, lib.-PPN :** L'idée de la (re)découverte de nos musées par la population indigène est louable. Ces musées ont été construits et mis en place par et pour nos prédécesseurs et nos concitoyens. Il est inquiétant de constater le faible intérêt de la part de la population régionale contemporaine. Nous devons donc nous poser certaines questions sur l'attrait de ces institutions en regard de la demande générale et pas seulement par rapport aux initiés. Il nous faut remettre en question la dynamique de ces musées. Est-ce la volonté des conservateurs que d'attirer la population locale ? Ou ne recherchent-ils que les visiteurs initiés et étrangers ?

Nos musées bénéficient d'infrastructures très intéressantes. Ils possèdent un riche patrimoine et peuvent compter sur un budget de fonctionnement que nous estimons relativement confortable. Avec les moyens mis à disposition, ils sont censés organiser des expositions attrayantes qui permettent d'agrémenter la vie culturelle de notre région. Qu'en est-il réellement ? Il faut bien le reconnaître, le constat est plutôt négatif pour certains d'entre eux par rapport à l'intérêt de la population locale.

Oui, il est important de se pencher sur ce problème car les coûts ne sont pas en proportions de l'intérêt général de notre population. Il faut redéfinir et réaffirmer les objectifs de nos musées et même revoir l'utilité de certains d'entre eux. Le travail qui incombe à notre Conseil communal est de réactualiser les cahiers des charges afin qu'ils soient concrets, précis et adaptés à l'évolution et aux besoins de notre société actuelle. Par contre qu'il soit bien clair, nous insistons sur le fait que c'est aux conservateurs de respecter ce cahier des charges, avec les moyens mis à leur disposition, par des expositions et des activités attractives. Nous n'acceptons pas de reporter ces charges sur le Conseil communal, ceci tant sur le fonctionnement que sur le plan financier. Notre exécutif doit fixer les règles et contrôler la qualité du travail fourni. Il doit faire respecter la volonté politique mais ce n'est pas à lui de suppléer aux conservateurs qui ne remplissent pas leur rôle. Soyons réalistes, si nous prenons en considération la concurrence de toutes les institutions culturelles de notre région et les quantités d'activités qu'elles développent, par rapport au pouvoir d'achat de nos concitoyens, il est certain que la promotion des musées est indispensable s'ils veulent rester attractifs. Aujourd'hui, il faut savoir se vendre pour survivre. Dans ce domaine aussi la concurrence est grande. Notre société n'accepte plus de fonctionner le contribuable pour justifier le salaire de certains fonctionnaires assis à leur bureau à attendre que le quidam veuille bien se déplacer. Vous l'avez compris, le dynamisme et la promotion des musées ressortent du cahier des charges des conservateurs et de leur budget de fonctionnement. Il n'est pas question que nos autorités communales entreprennent d'actions particulières, pas plus qu'elles n'octroient de rallonges financières.

Le groupe libéral-PPN se veut constructif et propose un amendement à la motion, afin de pouvoir non seulement l'accepter, parce que sur le fond nous sommes convaincus qu'il faut réagir maintenant, mais surtout afin de permettre d'avancer positivement dans ce dossier. C'est pourquoi, nous proposons en premier lieu de créer des synergies avec les différents musées du canton et particulièrement ceux de la ville du Locle dans l'objectif d'une meilleure collaboration. En effet, il est important

que chaque musée puisse cerner sa spécificité et ainsi augmenter son attractivité. Les tarifs doivent aussi être coordonnés et nous y verrions un point positif si la mise en place de billets communs pouvait être réalisée. A moins d'un intérêt particulier, nous n'avons pas, dans la région, des musées qui nécessitent plus d'une demi-journée de visite pour en faire le tour. Il serait donc intéressant de pouvoir faire un billet journalier, par exemple afin de permettre la visite de plusieurs musées dans la même journée. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres pour une meilleure attractivité tarifaire. Et j'en viens à la motion qu'a déposée le parti POP.

En deuxième point, il serait aussi intéressant de pouvoir établir des cartes indigènes avec tarifs réduits pour la population locale qui serait ainsi plus tentée de visiter ces lieux et même d'en faire la visite avec des hôtes étrangers à la cité. La fierté de nos institutions passe aussi par-là. Quant aux étudiants préparant un travail de diplôme sur les sujets présentés, il est normal qu'ils puissent profiter de cette offre culturelle, puisqu'ils sont acquis au sujet présenté et qu'en quelque sorte ils en font la promotion.

Autre point important, le sujet des doublons est un point délicat qui nous impose de faire des choix. Mais par les temps de disette que nous connaissons actuellement, nous devons gérer nos biens avec sagesse. Notre société et notre ville évoluent, nous avons d'importants projets à concrétiser cette prochaine décennie. Nous ne devons pas seulement gérer, notre rôle est d'anticiper et de prévoir. C'est pourquoi il sera nécessaire de faire les bons choix pour nos musées.

Ceci m'amène au quatrième point de nos amendements, soit la réunion des différents conservateurs afin de planifier des expositions complémentaires et diversifiées. Nous avons eu l'année dernière l'excellent exemple des animations des Vivamitiés sur le thème de la rencontre avec différentes communautés belges. Nous avons pu constater ce qu'un thème commun peut créer comme enthousiasme dans la population s'il est bien présenté. Bien entendu, ce travail ne doit pas seulement être l'apanage du secteur privé. Nos musées doivent s'en inspirer, créer des synergies autour d'un même thème et faire de la promotion en commun.

Dernier point qui semble poser quelques problèmes à nos amis socialistes, les critères d'indices de satisfaction sur le travail des conservateurs. Ce point n'est ni plus ni moins que le respect des cahiers des charges. En effet, si nous considérons que chaque conservateur possède un cahier des charges précis, il est normal que notre exécutif effectue un minimum de contrôle, sinon, c'est l'anarchie. Je ne vois pas où ce point peut générer un refus, cas échéant, j'en apprendrai encore quelque peu ce soir sur la politique régionale.

Pour en terminer, il nous semble important qu'une réflexion soit effectuée à échéance fixe tous les deux ans. Comme déjà dit, notre société évolue très rapidement; nous devons réagir vite et bien. Si nous restons vague sur le sujet de l'évaluation, nous aurons vite fait de passer ce point aux calendes grecques et nous devrons refaire ce débat dans quelques années, ce qui n'est pas le but.

En conclusion le parti libéral-PPN acceptera la motion amendée. Merci de votre attention.

**Mme Claudine Stähli-Wolf, présidente du Conseil communal (Affaires culturelles, sports et santé) :** Le Conseil communal comprend mieux pourquoi le

groupe libéral-PPN considère son texte comme pouvant remplacer le texte de la motion du POP. Néanmoins, nous maintenons notre demande de modification de façon à pouvoir traiter les deux textes en même temps.

Vous l'aurez compris, le Conseil communal accepte les deux textes pour des raisons différentes et je vais peut-être les prendre dans la lecture que nous en avons faite dans un premier temps.

Pour ce qui concerne le POP, son souci est en fait d'ouvrir nos musées à la population et la population aux musées. D'une certaine manière, nous retrouvons ces préoccupations dans l'intervention du groupe libéral-PPN. Il est vrai que certains de nos musées attirent relativement peu de monde. C'est une préoccupation naturelle. Il faut savoir qu'un musée des Beaux-Arts attirera une population plus restreinte que le Musée d'histoire naturelle par exemple, qui s'adresse aux familles. Il y a donc une forme logique assez différente de fréquentation qui ne tient pas à la qualité des conservateurs, mais à la rubrique dans laquelle ils évoluent. Donc le POP souhaite que nous puissions ouvrir les musées.

Parmi les puces qui sont proposées, se trouve la demande d'étudier la possibilité d'ouvrir les musées gratuitement. M. Veya a commencé son intervention en citant ce qui s'est produit pour la ville de Paris à propos de la fréquentation de ses musées. Bien entendu que les musées de la ville de Paris ne sont pas des musées d'Etat. Il ne faut pas que vous ayez en tête Beaubourg, Le Louvre - nous parlons bien des musées de la ville de Paris - néanmoins, les chiffres qui ont été donnés sont délicats. La gratuité a attiré dans les musées de la ville de Paris toute une nouvelle population, mais la préoccupation des conservateurs et des autorités politiques dans un cas comme celui-là, c'est qu'à un moment donné, vous avez bien sûr davantage de gens qui viennent voir les collections ou les expositions, mais vous avez beaucoup moins de moyens pour faire vivre vos musées, développer leurs collections et créer des expositions. Donc nous sommes dans une forme de paradoxe. A partir d'une bonne intention, nous nous mettons nous-mêmes dans un problème. Le Conseil communal n'est pas favorable à la gratuité pratiquée à outrance. Par contre, dans le cadre d'une demande d'études, il est tout à fait disposé à faire la démonstration de ce point de vue ou la démonstration a contrario du point de vue des motionnaires. Quand nous sommes dans le cadre d'une motion, nous avons toujours la possibilité de répondre "non" et pas toujours forcément "oui". En matière de gratuité, le Conseil communal s'interroge sur le bien-fondé de cette proposition. Néanmoins, dans l'esprit, il a compris ce que souhaiterait le POP et il peut souscrire à ses propositions et aussi au bilan nécessaire des différentes formes de propositions qui seront faites.

Pour le groupe libéral-PPN, M. Heimo a émis un certain nombre de remarques générales, voire de critiques, sur le fonctionnement actuel de nos musées. Il a d'abord été question du faible intérêt de la population pour les musées ou du manque d'attractivité de nos musées pour la population locale. Il est vraisemblable que la population locale ne fréquente pas à haute dose les musées, tous les musées, certains musées. Néanmoins, la population locale fréquente à haute dose le Musée d'histoire naturelle, le Bois du Petit-Château, qui sont aussi des institutions qui émargent au budget de la ville et qui ont une vocation plus familiale. D'autres musées sont plus difficiles, comme le Musée des Beaux-Arts, ou plus spécialisés, comme le Musée d'horlogerie. Il est clair que nous avons la responsabilité d'y attirer la population.

Néanmoins, il est erroné de croire que les budgets de nos institutions culturelles sont confortables. Si nous comparons les budgets en prenant notre ville-sœur qui est la ville de Neuchâtel, si nous comparons les moyens qui sont mis à disposition des musées pour se mettre en avant, pour construire des expositions attractives, nous sommes estomaqués par la différence de moyens et peut-être ceci explique-t-il parfois cela. Il est vrai que si nous avions davantage de moyens, nous arriverions peut-être à attirer davantage de personnes. Néanmoins, dans les circonstances actuelles, il n'est bien entendu pas à l'ordre du jour d'augmenter les moyens qui sont mis à disposition des musées, même si nous pouvons le regretter.

Par contre, nous avons poursuivi un certain nombre de pistes qui étaient proposées dans la motion – dans les amendements du groupe libéral-PPN – raison pour laquelle nous souhaitons pouvoir les prendre en considération. Nous ne le ferons peut-être pas tout à fait dans l'esprit du groupe libéral-PPN, qui a exprimé beaucoup d'éléments négatifs à l'égard du travail de nos musées, mais nous le ferons dans un esprit positif de recherche de synergies avec les musées du canton, de synergies avec les musées du Locle, de synergies entre nos propres musées au service de la culture, et en cherchant non pas à supprimer les doublons, mais à réfléchir à une répartition des spécificités. Actuellement, les Affaires culturelles ont plusieurs réunions avec nos homologues de la ville du Locle et de la ville de Neuchâtel pour mettre en place une analyse sur ce que nous possédons comme musées, comment nous pouvons nous organiser pour les mettre en valeur, comment nous pouvons les renforcer sans augmenter les moyens. Est-ce qu'il faut vraiment que nous ayons des expositions semblables partout dans le canton ou est-ce que nous ne pourrions pas avoir une exposition d'une sorte une année dans une des villes et une autre année dans une autre ville ? Donc, toutes ces réflexions sont absolument à l'ordre du jour. Vous avez raison de souligner la chose, raison pour laquelle vos amendements sont intéressants si nous pouvons les adjoindre à d'autres propositions. Tous ces éléments sont à l'examen. Nous avons déjà eu une rencontre avec le Musée du Château des Monts où la commission du MIH et la commission du Château des Monts vont tout prochainement faire le tour de nos richesses horlogères : visite au Château des Monts, puis déplacement au MIH et visite du MIH de façon à savoir quelles sont les spécificités. Ce sont deux musées qui ne constituent pas des doublons, même s'ils s'occupent d'horlogerie. Il faut arriver à les mettre en valeur l'un par l'autre et l'un avec l'autre. C'est quelque chose qui est également parti et vous avez absolument raison de faire ces propositions, qui sont à l'ordre du jour.

Vous avez ensuite relevé parmi les propositions que vous faites d'avoir des billets communs, des billets journaliers. Tous ces éléments-là font évidemment partie de la réflexion. Une des autres réflexions pour laquelle vous allez devoir vous prononcer prochainement, c'est la mise en synergie du Musée d'histoire et du Musée d'horlogerie de la ville de La Chaux-de-Fonds. Là, il sera question d'avoir un seul billet pour les deux institutions ; il y aura même une seule entrée pour les deux institutions.

Le Conseil communal travaille absolument dans le sens qui vous préoccupe. C'est la raison pour laquelle vos propositions s'inscrivent tout à fait dans notre réflexion.

Vous proposez dans votre deuxième partie d'établir des cartes indigènes. Le Conseil communal estime que nous ne pouvons pas à la fois demander une réflexion

cantonale et régionale et proposer en même temps automatiquement des cartes indigènes. Nous avons une préoccupation par rapport à cette proposition spécifique. Dans le cadre d'une étude, nous pouvons l'accepter, essayer de voir jusqu'où nous pouvons aller et y répondre. Néanmoins, nous ne pouvons pas proposer des billets communs avec Neuchâtel et des tarifs indigènes aux Chaux-de-Fonniers. C'est délicat à mettre en place.

Parmi les éléments que vous avez relevés, il reste cette pastille contestée sur le contrôle du travail des conservateurs. Dans le travail qui se met actuellement en place, nous allons avoir besoin de nos conservateurs et de nos chefs de service pour changer, pour faire bouger les musées vers une autre offre muséale, mais cela n'est pas fait dans l'esprit de considérer qu'ils n'ont jamais rien fait. Si je parlais tout à l'heure du Musée des Beaux-Arts, c'est probablement parce que ce musée est le plus difficile à faire passer dans la population. Le conservateur du Musée des Beaux-Arts a permis aux Chaux-de-Fonniers, même si les Chaux-de-Fonniers ne l'ont pas toujours su, d'accéder à des grands courants picturaux avant l'heure. Il nous a par exemple présenté une exposition sur Mosset qui est devenu un représentant phare de la peinture suisse dans le monde entier. Nous avons eu Mosset au Musée des Beaux-Arts avant tout le monde. Bien entendu, c'était très surprenant. Et pour ceux qui ont eu l'occasion de voir la peinture de Mosset, cela surprend encore. Néanmoins, ce sont des courants picturaux et c'est important pour une ville de 38'000 habitants située comme nous sommes situés, de recevoir ces informations-là sur l'art pictural en marche. Peut-être que cela a pu apparaître aux yeux de certains comme une erreur, comme une peinture inintéressante, comme une démarche de paresseux, et bien sachez que c'était en réalité une démarche d'avant-garde. C'est vrai que de temps en temps, les avant-gardes, en matière culturelle comme ailleurs, ne sont pas comprises comme il le faudrait. Nous recevons dans la ville de La Chaux-de-Fonds une offre muséale d'excellente qualité. Je n'aimerais pas que le Conseil général imagine qu'en acceptant les amendements du groupe libéral-PPN, le Conseil communal adresse d'une quelconque façon des critiques à ses conservateurs. Ils ont agi comme ils ont agi jusqu'ici dans leur petit cadre. Aujourd'hui, ils sont disposés à agir au niveau du RUN, au niveau cantonal, à se mettre en synergie, à trouver des solutions ensemble. Il est question de les encourager et de les accompagner et non de les contrôler, comme le propose la dernière pastille des amendements du groupe libéral-PPN. Nous souhaiterions pour notre part que l'amendement socialiste soit accepté. Cela ne signifie pas que nous n'allons pas contrôler le travail de nos conservateurs, cela signifie que l'objectif est de travailler ensemble et pas de donner des ordres et contrôler. C'est peut-être par maladresse, mais il y a une atmosphère par rapport au contrôle étroit qui dérange le Conseil communal. En conséquence de quoi il acceptera également l'amendement du groupe socialiste.

En résumé, le Conseil communal souhaite pouvoir accepter les deux motions amendées par le Conseil communal pour que cela soit réalisable. Il vous invite à accepter son amendement pour ne pas avoir à opposer des propositions intéressantes à d'autres propositions intéressantes. Il répondra à l'ensemble des propositions qui sont faites là. Merci au Conseil général de pouvoir nous suivre dans cet esprit.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Pour rappel, nous prendrons tout à l'heure dans l'ordre : 1. le sous-amendement du groupe socialiste, 2. le sous-amendement du Conseil communal, 3. l'amendement et 4. la motion.

**M. Jean-Pierre Veya, POP :** J'aimerais juste encore rappeler un point par rapport à la gratuité. La ville de Paris a donné une gratuité totale pour l'accès à ses musées. Ce n'est pas ce que nous vous demandons. Actuellement, il existe une possibilité d'accéder gratuitement aux musées. Nous vous demandons simplement d'étudier s'il est nécessaire d'augmenter cet accès gratuit. Mais nous ne demandons pas l'accès totalement gratuit des entrées aux musées.

Maintenant concernant l'amendement libéral. Je suis désolé, mais je serai obligé de combattre l'amendement libéral si le groupe libéral n'accepte pas le sous-amendement du Conseil communal. Parce que je maintiens, je l'interprète comme cela, que par maladresse vous avez remplacé complètement le texte d'une motion par un autre. Et le Conseil communal n'a pas arrêté tout au long de son développement de parler de la "motion libérale", en disant, non l'"amendement libéral". Je crois que le Conseil communal a raison, il s'agissait d'une motion libérale. J'y vois de la maladresse et en aucune manière de la malhonnêteté. Mais pour ma part, je ne pourrai accepter cet amendement que si le groupe libéral accepte le sous-amendement du Conseil communal, ce qui fait que le texte libéral ne remplace pas le texte que j'ai déposé mais le complète. C'est la condition à laquelle je peux entrer en matière.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Les conditions sont posées. Le débat est ouvert. M. Heimo.

**M. Claude Heimo, lib.-PPN :** Je crois qu'au vu des débats qui se posent ce soir, nous pouvons accepter la proposition du Conseil communal par rapport au fait de compléter le texte comme le demandait M. Veya. Par contre, nous tenons au dernier point de notre amendement. Peut-être que le mot "contrôle" est un mot relativement fort pour certains, mais l'idée est surtout de faire respecter les cahiers des charges. C'est là-dessus qu'il est important effectivement que nous maintenions ce point-là, parce qu'un cahier des charges, s'il a été bien établi, doit être quand même contrôlé. Nous devons avoir des points de repères et cela permet aussi à chacun de savoir où est-ce qu'il doit et où est-ce qu'il peut aller. C'est dans cette optique-là que j'aimerais le faire. Ce n'est pas du tout pour sanctionner les conservateurs, mais c'est plutôt pour avoir des points de repères pour pouvoir aller de l'avant avec les objectifs qui suivent.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Merci. Le débat reste ouvert.

**Mme Annie Clerc-Birambeau, soc. :** Le parti socialiste partage l'esprit de l'amendement du parti libéral et le sous-amendement du Conseil communal de compléter la réflexion sur les musées quant à la recherche de synergies, quant aux tarifs indigènes, quant aux expositions complémentaires, quant à la dynamique à retrouver, mais il n'acceptera pas la demande de proposer de fixer des critères

d'indices de satisfaction, par crainte que ces critères d'indices de satisfaction ne soient que des critères quantitatifs. Le groupe socialiste préfère réactiver et renforcer le rôle des différents acteurs et d'utiliser pour les accompagner les moyens déjà à disposition tels que la direction des Affaires culturelles, les commissions des musées, les rapports de gestion, la sous-commission financière. Evitons de tomber dans le piège de lier l'indice de satisfaction aux seuls nombres d'entrées des musées.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie, Mme Clerc. Le débat est encore ouvert.

**M. Pierre Zurcher, soc. :** Tout d'abord, sur la complémentarité des musées, je voudrais faire remarquer à M. Heimo qu'en ce qui concerne le Musée des Beaux-Arts, cette complémentarité avec la ville du Locle s'est faite. Le Locle s'est en quelque sorte spécialisé dans le travail sur la gravure en mettant à disposition ses locaux pour les graveurs. Nous pouvons remarquer qu'au gré des diverses manifestations que les Chaux-de-Fonniers et les Loclois se déplacent dans les deux institutions. Donc, c'est une critique que vous ne pouvez pas vraiment faire au Musée des Beaux-Arts.

Je crois que le débat général est naturellement nécessaire tel qu'il est posé. Il donne cependant l'impression qu'il y a deux débats. Un sur l'attractivité elle-même, un sur les organisations et les cahiers des charges. En fait, c'est réellement un seul débat, mais j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le fonctionnement d'un musée ne se juge pas uniquement en terme de fréquentation du public. Il vient dans le sens d'une société dans une ville, une constellation de groupes sociaux, et il faut bien avouer, pour ce qui est du cas assez compliqué du Musée des Beaux-Arts, que ce musée a eu une vie beaucoup plus forte, a eu une période que nous pourrions dire plus flamboyante. Elle l'avait à un moment où ce n'était pas simplement son image publique qui était différente, mais son interaction avec les différents groupes en jeu. Et je crois que c'est cette dynamique qui est perdue aujourd'hui. Le but, ce n'est pas simplement de faire des actions de type publicitaire telles que nous les connaissons aujourd'hui pour attirer des gens aux musées, mais de rétablir ces liens. Je pense par exemple à la dynamique entre l'école d'Art et le musée qui est en partie perdue et le lien entre le musée et la communauté par exemple des peintres. Simplement, je voudrais, si cette étude se faisait, que nous ne nous bornions pas à chercher des attractivités publiques pures, mais voir pour quelle frange de population cette institution sert, que ce n'est pas un luxe, mais que c'est une garantie de satisfaction pour un groupe social qui ait une satisfaction de rester dans cette ville. Je vous remercie.

**M. Francis Stähli, POP :** Je suis vraiment très sensible à la problématique générale de nos institutions culturelles, et plus particulièrement sensible à la problématique du Musée des Beaux-Arts. J'aimerais faire une première réflexion par rapport au cahier des charges. C'est un excellent cahier des charges. Il est occupé par un titulaire qui a d'extraordinaires qualités de muséographe, c'est-à-dire, une aptitude à percevoir des courants, mais aussi à faire revivre des courants et à les exposer dans nos salles, en mettant des systèmes de relation entre les tableaux qui sont vraiment intéressants et qu'il renouvelle si nous allons en continu, si nous allons

tous les mois au musée. Là, il est extraordinaire. Il est reconnu comme tel. Mais c'est un mauvais publicitaire. Voilà le problème. Nous pouvons le faire progresser ou l'aider, dans cette direction-là, mais il faut faire attention parce qu'il faut maintenir sa qualité extraordinaire. Ce problème-là, vous l'aurez par rapport à tout poste de ce genre. Vous aurez des titulaires qui sont extraordinaires dans un domaine, et bien plus faibles dans d'autres. Et si vous voulez une moyenne, je vous pose la question, est-ce que ce sera vraiment profitable ? Nous devons analyser cette situation-là avec discernement et connaissance du domaine.

Le deuxième point que j'aimerais souligner, c'est que la question de la gratuité plus ou moins ouverte est certes importante, mais ce n'est pas le plus important. Le plus important, c'est de fournir des clés. Et je suis bien placé pour le savoir, parce qu'étant enseignant dans un domaine particulier, c'est exactement ce que j'essaie de faire. Et il faut fournir des clés pour une peinture qui est somme toute tout à fait traditionnelle comme celle de Léopold-Robert, mais une grande partie de la population ne connaît pas Léopold-Robert. Et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que quand nous faisons venir ces gens au musée, et que nous leur expliquons, que nous leur montrons, ils sont touchés. La gratuité devrait avoir comme fonction qu'ayant été touchés, ils puissent faire venir leurs copains, leurs copines, leur père ou leur mère, enfin des personnes qu'ils connaissent, pour aller voir et expliquer ce qu'ils ont compris. Nous devons faire le même mouvement pour des courants plus modernes. C'est une question de clés et de temps. Je vous dirai une chose aussi qui est extraordinaire. Les impressionnistes, quand ils ont été à l'ordre du jour, ont été refusés. Et ce qu'il y a d'extraordinaire maintenant, c'est que vous prenez n'importe quel jeune devant un tableau impressionniste - nous en avons au musée - nous n'avons même pas besoin de lui expliquer; il trouve beau. Et c'est dans cette direction-là que nous devons aller.

On a parlé de synergie, de complémentarité, de conscience de cette qualité de nos musées, du fait qu'il y a des efforts à faire ; c'est très bien. Mais dites vous bien que si nous arrivons à ouvrir des clés (c'est ce qu'il faut développer et pas seulement la gratuité) il faut mettre les personnes qui sont d'accord de fournir ces clés. D'ailleurs, je vous fais une petite proposition, qui est toute modeste : qui du Conseil général veut venir avec moi visiter le musée ? Je suis à disposition et je peux donner des explications. Et cela se généralisera. C'est parce que j'ai une formation particulière que je peux le faire, mais je la mets à disposition, comme d'autres le font dans d'autres domaines. C'est cela qu'il faut développer et non pas faire de mauvaises batailles. Voilà.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. La parole à M. Heimo.

**M. Claude Heimo, lib.-PPN :** Permettez-moi quand même d'être un petit peu amusé, parce que quelque part, je suis étonné qu'il sorte autant souvent le nom du Musée des Beaux-Arts alors que je ne l'ai pas du tout mentionné dans mon intervention de tout à l'heure. Qu'est-ce qui se passe par rapport à ce point-là ? Je ne sais pas. Je n'ai pas du tout de problème avec M. Charrière. Je n'ai pas du tout de problème avec les autres conservateurs. Simplement, je remarque qu'il y a une motion qui montre un certain mal-être par rapport à la population locale vis-à-vis

des musées de notre ville. J'ai essayé de proposer non pas de détruire ni de critiquer, mais de ressortir ce que j'avais entendu, aussi dans les coulisses il faut le dire, et d'essayer de faire des propositions concrètes pour pouvoir aller de l'avant et mettre en valeur une idée.

Mme la présidente du Conseil communal nous a dit que le budget de la ville de Neuchâtel par rapport à son musée était totalement différent du nôtre et beaucoup plus grand. Je rappellerai simplement que chez nous, nous n'avons malheureusement pas une grande fabrique de tabac qui finance nos budgets.

Ensuite de cela, vous avez parlé Mme Clerc des problèmes par rapport au cinquième point de mon intervention. Par rapport à la quantité, il ne faut pas que cela devienne une autre caricature. Je crois que je n'ai pas parlé de quantité ou alors je me suis mal fait comprendre. Pour moi, l'objectif, c'était le cahier des charges, tout simplement un cahier des charges bien établi qui doit être revu régulièrement. Pourquoi ? Parce que tout simplement la société évolue. La ville de La Chaux-de-Fonds évolue. Elle a des budgets qui ne sont pas forcément les mêmes qu'il y a cinquante ans en arrière. A l'heure actuelle, je pense qu'il est important aussi de se refixer des critères qui sont au goût du jour, à l'ordre du jour par rapport aux objets que nous avons à présenter, par rapport aux conservateurs que nous avons à disposition et que nous sachions exactement ce qu'il faut faire, et ce que nous attendons de ces musées.

J'ai bien relevé aussi M. Stähli que la gratuité, pour vous, ce n'est pas le point le plus important ; je le comprends et nous sommes donc sur la même longueur d'ondes. Je crois que le but est que ces musées vivent, qu'il y ait une certaine attractivité par rapport à notre population locale. Je retiens l'invitation que vous faites. Si j'ai l'occasion une fois de trouver un moment avec vous, c'est volontiers que je viendrais visiter le Musée des Beaux-Arts puisque vous me le proposez si gentiment.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Est-ce que le Conseil communal veut prendre la parole avant le vote ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose que nous passions au vote. Nous allons commencer par le premier sous-amendement du groupe socialiste.

**Le sous-amendement du groupe socialiste est accepté par 32 voix contre 1 opposition.**

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Ensuite, nous devons nous prononcer sur le sous-amendement du Conseil communal qui change la première partie de l'amendement. Donc pour la deuxième partie, nous proposons le terme "compléter" à la place de "remplacer".

**Le sous-amendement du Conseil communal est accepté par 34 voix sans opposition.**

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous demande maintenant de vous prononcer sur l'amendement amendé à deux reprises du groupe libéral.

L'amendement du parti libéral sous-amendé est accepté par 35 voix sans opposition.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Par conséquent, la motion est acceptée. Je crois que nous n'avons pas besoin de la voter..

**La motion qui a été acceptée par le Conseil communal amendée et sous-amendée est acceptée.**

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous propose que nous passions à la motion n° 2. Nous venons de faire un tour de chauffe. J'espère que la suite sera un peu plus rapide. Comme en Formule 1.

**Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la Place de la Gare »**

*Pour l'aménagement d'une zone de rencontre à la Place de la Gare*

*Le projet de zone de rencontre aux abords de la Grande-Fontaine sera certainement refusé par le peuple suite à l'aboutissement du référendum.*

*Entre autres causes, nous pensons que le secteur tour du Casino-Grande-Fontaine est mal choisi, car il ne fonctionne pas aujourd'hui comme zone de rencontre et que ce n'est pas parce qu'on le qualifiera comme tel qu'il le deviendra. Au surplus, le coût de cet aménagement a été jugé prohibitif.*

*Par contre, la place de la Gare fonctionne aujourd'hui déjà comme zone de rencontre, malgré son mauvais aménagement. Elle est donc naturellement destinée à devenir une vraie zone de rencontre, de sorte qu'une étude doit être conduite en vue de son aménagement pour que cette vocation puisse être pleinement réalisée.*

*Les aménagements de la place de la Gare devraient être simples, souples et évolutifs, afin d'étendre prioritairement les zones réservées aux piétons, de les rendre attractives, de les relier entre elles et d'envisager un déplacement du trafic des trolleybus pour en libérer la place, ce qui toutefois ne constitue pas un impératif .*

*Ces aménagements devraient par ailleurs être de nature à contribuer à « sécuriser » le secteur de la Gare.*

*Le Conseil communal est invité à présenter une étude à ce sujet.*

**M. Laurent Iff, lib.-PPN :** A l'heure où nous déposons cette motion (l'année dernière), nous n'avions pas encore la certitude que le projet Jet d'eau serait refusé. Maintenant, c'est une certitude. Ce projet a été refusé massivement par la population pour beaucoup de raisons. Mais est-ce là une raison suffisante pour abandonner toute idée de zone de rencontre en ville de La Chaux-de-Fonds ? A notre avis, ce n'est pas le cas, raison pour laquelle nous avons anticipé à l'époque le vote de la population. Nous vous proposons au travers de cette motion de relancer le projet, de relancer l'étude, mais cette fois-ci à un autre endroit de la ville. Pourquoi à un autre endroit, car il nous semble que la place de la Gare est déjà en quelque sorte une zone de rencontre naturelle. Le premier projet qui a été refusé par la population essayait d'attirer les gens dans une zone qui n'est pas forcément prévue pour faire une zone

de rencontre. A l'inverse, la place de la Gare, avec la proximité justement de la gare, la gare des bus, est une zone qui est déjà fortement utilisée par les piétons et qui est faiblement utilisée par les véhicules privés, parce que nous n'avons pas énormément de raisons de passer sur la place de la Gare si ce n'est pour aller déposer des gens ou aller à l'un ou l'autre des commerces qui la borde ; il nous semble que cette place ferait déjà office d'une zone de rencontre naturelle. Il y a déjà beaucoup de gens qui y vont et il y a déjà beaucoup de passage. En plus, cette zone est aussi intéressante, car elle se rapproche également du centre commercial de la Migros. Il ne faut pas se leurrer, c'est un centre important au niveau de la ville où il y a déjà beaucoup de rencontres. Donc l'idée de cette motion est justement de relancer l'étude, de relancer le projet, parce que je pense qu'il ne faut pas qu'un projet de ce genre-là pour la ville de La Chaux-de-Fonds soit purement et simplement "schubladié" (*ndlr : Schublade = tiroir*), en pensant que la population est réfractaire à l'idée d'une zone de rencontre. A notre avis, ce n'est pas le cas, parce que notre ville a besoin de changer son image, a besoin justement de pouvoir proposer de tels aménagements pour améliorer son attractivité. Relancer le débat autour de ce projet vers la place de la Gare serait à notre sens une idée intéressante et nous espérons que le Conseil communal verra notre proposition sous le même œil.

**M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :**

Une motion est une demande d'études. Il y a un point au moins dans cette motion qu'il n'y a plus besoin d'étudier, le projet de zone de rencontre a bel et bien été rejeté par le peuple. Pour avoir suivi le débat et consulté la liste des motions que nous étudions ce soir déposée sur un sujet proche, le refus du peuple sur ce projet de zone de rencontre ne signifie pas que les préoccupations sur l'organisation et l'aménagement du centre-ville, de la Gare à la place du Marché, n'existent pas. C'est en tout cas l'avis du Conseil communal qui a repris le dossier des aménagements urbains avec la ferme volonté d'aboutir sur quelques réalisations, peut-être plus modestes, mais concrètes et significatives pour la population.

Pour mémoire, pour confirmation, pour votre information, le Conseil communal travaille aujourd'hui déjà dans plusieurs directions sur des projets d'aménagements du centre-ville ou de l'espace urbain de façon générale. En réfléchissant d'une part sur l'aménagement spécifique de certains quartiers - nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici un mois ou deux - en préparant l'adaptation des zones 30 existantes et en préparant l'aménagement de nouvelles zones 30 demandées par les habitants de certains quartiers, en préparant les axes de politique de stationnement au centre-ville, en préparant aussi la réalisation de pistes cyclables en ville. Tous ces dossiers sont menés en plus des dossiers courants et de quelques autres gros chantiers dont certains sont évoqués régulièrement dans la presse. Je pense ici au futur centre commercial des Entilles, au dossier Art-Nouveau, au dossier Unesco. Il y a d'autres projets dont nous aurons aussi l'occasion de parler d'ici un ou deux mois. Si je rappelle ceci, c'est que les ressources des services, en particulier du Service de l'urbanisme, sont aussi dimensionnées pour tenir compte de la question financière de la ville et que tous les projets ne peuvent pas être menés de front avec une liste qui à chaque session viendrait s'allonger.

J'en viens maintenant à la place de la Gare. La première analyse du Conseil communal aboutit à la conclusion qu'un réaménagement important de la place de la Gare s'imposerait. Dans ce sens-là, le Conseil communal suit l'avis des motionnaires. Réaménagement complexe aussi et non seulement important, vu le nombre et la diversité des usagers. Le motionnaire a rappelé que sur cet axe se côtoyaient des piétons, des automobilistes, parmi eux des clients des commerces, des clients de la gare, la gare des bus, la gare elle-même, un parc public, bref des utilisateurs très divers. C'est dire que nous ne pouvons songer à un aménagement aussi important, un aménagement aussi complexe qu'en y consacrant du temps et de l'argent. Peut-être même beaucoup de temps et beaucoup d'argent. L'avis du Conseil communal n'est pas de dire à ce stade que compte tenu de cette analyse, il faut ne rien faire et enterrer la motion. Au contraire, il est d'avis que la situation de la place de la Gare mérite une attention immédiate. Pour résoudre ce paradoxe, le Conseil communal a envisagé à l'horizon 2006-2007, un premier réaménagement léger de la place de la Gare avec comme premier objectif de sécuriser cette place. Non pas pour répondre à une prétendue insécurité évoquée ici ou là, mais bien pour sécuriser dans le sens de limiter un certain nombre de situations désagréables voire dangereuses dans la confrontation des usagers. Je pense en particulier à des gens qui sortent de la gare aujourd'hui en courant pour attraper leur bus ; les horaires des bus sont légèrement décalés, ce qui devrait aussi limiter ces cas. Il y a également un flux de voitures qui n'est pas fait que d'utilisateurs de la place de la Gare, mais qui reste un flux de transit. Il faudrait donc maintenir l'accessibilité de cette place pour l'ensemble des usagers, mais en sécurisant leur confrontation et vraisemblablement en interrompant ce trafic de transit, précisément dans ce but de sécurité.

Convaincu que cette analyse rejoint quelque part dans une large mesure la préoccupation des motionnaires, le Conseil communal vous propose d'accepter cette motion en soulignant que d'autres solutions que celle de la zone de rencontre, au sens légal et technique du terme, seront envisagées, et que le Conseil communal ne se limitera pas à ces solutions. Dans l'esprit que je viens de développer, à savoir qu'un aménagement complet et définitif n'est pas envisageable de façon très rapide pour les motifs que j'ai évoqués, je pense pouvoir dire à ce stade que l'amendement qui est proposé par le groupe libéral-PPN s'inscrit un peu aussi dans cette vision-là et que le Conseil communal pourra en conséquence l'accepter également.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Est-ce que la motion est combattue ? La motion n'étant pas combattue et acceptée par le Conseil communal, elle est donc acceptée. Acceptée avec l'amendement, cela vient d'être dit par le Conseil communal.

Nous passons maintenant à la motion avec clause d'urgence. Je vais demander à M. Willen de développer la notion d'urgence.

**Motion avec clause d'urgence de M. Pierre Willen**

*Après une lecture attentive des meilleurs vœux du commandant du SIS, nous pensons qu'il est urgent de créer une commission pour le SIS.*

*Les vœux du commandant révèlent un climat de travail pesant et des relations hiérarchiques difficiles. Un service lié au secours ne peut fonctionner dans un tel climat.*

**M. Pierre Willen, Les Verts :** Nous avons souhaité mettre une clause d'urgence sur la motion radicale. Malheureusement le règlement ne nous le permettait pas et au travers de la lecture des bons vœux du commandant du SIS, il nous est apparu plusieurs problèmes relativement importants. Il nous apparaît urgent de prendre position, de créer une commission. Non pas une commission d'enquête, mais une commission composée de six membres de notre Conseil (un par parti) qui aura comme objectif de détendre l'atmosphère, de consulter, d'analyser une certaine quantité d'éléments et de faire un rapport et éventuellement des propositions à notre Conseil. Il est de notre devoir de réagir rapidement face à un tel Service presque en état de crise. Et il est absolument nécessaire d'avoir une commission restreinte, car nous devons travailler rapidement, avec souplesse et clairvoyance. Donc Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir accepter dans un premier temps la clause d'urgence pour cette motion.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Je vous propose que nous fassions une petite pause pour permettre au Conseil communal de se retrouver pour se prononcer sur l'urgence. Nous passerons au vote sur l'urgence après la pause. Je vous propose dix minutes. Merci.

**PAUSE**

**M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) :** L'inquiétude exprimée par les Verts est tout à fait légitime et elle est pleinement partagée par le Conseil communal. Le Conseil communal tient à vous rassurer puisque des mesures ont d'ores et déjà été prises. Cette situation, ces vœux ont également suscité l'émotion et l'inquiétude au niveau du Conseil communal et du chef du dicastère. Nous avons déjà eu un dialogue avec le commandant, un dialogue avec l'état major sur cette situation qui est effectivement très préoccupante. Le Conseil communal a d'ores et déjà préparé un courrier à l'égard du commandant du SIS pour lui dire sa préoccupation et sa désapprobation face à de tels vœux, son inquiétude sur l'avenir du Service. Et nous avons également décidé aujourd'hui même (puisque nous en avons déjà parlé la semaine passée en fonction de la motion qui avait été déposée par le groupe radical) de faire une étude sur cette situation, assistée par un professionnel pour véritablement régler ce problème.

Vous proposez aujourd'hui une motion pour la création d'une commission du Conseil général. Je dirais à ce propos que la sous-commission financière du dicastère a d'ores et déjà demandé de pouvoir avoir les entretiens nécessaires avec le commandant et l'état major; cette sous-commission a déjà un rendez-vous agendé.

C'est pourquoi nous pensons que l'affaire du personnel est aussi de la responsabilité du Conseil communal. L'engagement, le suivi du personnel est de la responsabilité du Conseil communal, raison pour laquelle nous avons pris cet ensemble de mesures. Je dirai aussi que nous suivons l'affaire de très près. Nous demandons de ne pas accepter cette urgence, parce que nous ne voulons pas non plus mettre une pression qui n'est pas nécessaire. L'idée de prendre un professionnel pour assister et faire le bilan des lieux nous paraît beaucoup plus préférable de la part du Conseil communal, c'est pourquoi nous nous occupons de cela.

Vous savez, une motion ce n'est peut-être pas le bon moyen, puisque nous aurions deux ans pour y répondre. Nous disons donc : "non, ne faisons pas une commission, mais occupons-nous véritablement directement du problème". Vis-à-vis du Conseil général, j'espère un peu lever cette inquiétude pour dire que le Conseil communal s'en occupe, a pris des engagements. Nous pourrions traiter de manière plus générale votre motion par la création d'une commission couplée avec la motion du groupe radical qui a été déposée la dernière fois.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. La motion étant combattue, est-ce que quelqu'un désire prendre la parole ?

**M. Daniel Musy, soc. :** Je comprends tout à fait la position du Conseil communal. Je fais partie de cette sous-commission de la commission financière chargée du dicastère du représentant du Conseil communal en charge du dossier SIS. Je pense que de toute façon notre Conseil aura le rapport de cette sous-commission pour le mois d'avril où nous pourrons faire un résumé intégral de la situation. Cela permettra d'avoir des informations sur ce qui s'est passé, tout en laissant du temps peut-être pour réfléchir entre nous à la motion libérale-radical sur la création d'une commission permanente. Il m'apparaît en tout cas plutôt sage de suivre la position du Conseil communal.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. D'autres avis ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose que nous nous prononcions sur l'urgence de la motion assortie de cette clause d'urgence des Verts demandant la création d'une commission à six membres (un par parti) pour le SIS.

**L'urgence sur cette motion est refusée par 17 voix contre 13.**

**Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 26 janvier 2004 « Pour une meilleure utilisation du trottoir central du Pod »**

Pour une meilleure utilisation du trottoir central du Pod

*Le trottoir central séparant les deux voies de circulation de l'avenue Léopold- Robert constitue des surfaces importantes actuellement mal utilisées. Ce trottoir n'a par ailleurs aucun caractère attractif tant pour les piétons que pour les véhicules, malgré la présence de l'alignement d'arbres en cours de remplacement. Il est actuellement utilisé par les véhicules uniquement pour du parcage sauvage vu l'absence de places de parc le long de l'avenue et par les piétons uniquement pour passer d'un trottoir extérieur à l'autre.*

*Cette zone médiane mérite une meilleure utilisation, qui doit être étudiée dans la perspective d'une augmentation de l'attractivité du Pod. Cette attractivité passe avant tout par la valorisation des commerces qui s'y trouvent, puisqu'il s'agit de la principale artère commerçante de la ville. Cette valorisation passe pour la collectivité publique principalement par la possibilité d'assurer un accès aisé et rapide aux commerces, accès qui fait actuellement défaut de l'avis des professionnels concernés.*

*Nous demandons par conséquent au Conseil communal d'étudier les voies et moyens d'assurer une meilleure utilisation du trottoir central de l'avenue Léopold- Robert, pour les piétons et les véhicules, qui peut être différente selon les secteurs, de manière à favoriser l'accès aux commerces, par exemple par la création de places de parc à fort taux de rotation sur une partie au moins de cette zone.*

**M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN :** Cette motion avait été déposée dans un contexte assez particulier que vous connaissez tous. Nous avons pensé un bref instant la retirer, mais nous avons vite renoncé, car nous estimons qu'elle est toujours d'actualité car la fermeture des magasins du Pod ne cesse de se poursuivre. L'ouverture du Centre Coop avec des places de parcs dans le bâtiment n'arrangera pas cette situation. Nous sommes conscients que le fait de remettre quelques places de parc sur le trottoir central du Pod, qui soit dit en passant est très peu utilisé par les piétons, ne changera pas beaucoup cette situation. Cependant, je pense que les commerçants du Pod doivent avoir le soutien des pouvoirs politiques car la fermeture des magasins nous inquiète tous.

Le choix des places limitées à quinze minutes pourrait être lié aux heures d'ouverture des magasins ou aux jours ouvrables. Cela ne modifierait pas l'image du Pod car de toute façon, nous ne pouvons pas passer sur celui-ci sans qu'il y ait des voitures parquées en infraction sur le trottoir central. Cela aurait au moins l'avantage que son utilisation soit contrôlée.

Dans cette salle, cela fait cinq ans que j'entends parler d'argent, d'indice, d'impôts, de culture, d'image, d'implantation de nouvelles entreprises (ce qui est normal). Cependant, je pense que nous devrions parler davantage de l'avenir des commerçants qui, entre parenthèses, font vivre le centre-ville, et lui donnent attrait et charme. Ce petit coup de pouce aux commerçants ne nous coûterait pas beaucoup. Si ce n'est en peinture, en aménagement, en main d'œuvre et moins de rentrées d'amendes d'ordre. Mais je pense que ces coûts sont moins importants que de voir les commerces se fermer et des vitrines vides. Ceci est plus négatif pour notre image. Essayons de rendre le Pod attractif avec des mesures simples.

Nous demandons au Conseil communal et au Conseil général qu'ils donnent une chance aux commerçants et leur redonnent un peu d'espoir dans cette période difficile. Je demande que nous fassions un essai jusqu'à la fin de la législature, soit l'implantation d'une vingtaine de places de parc de quinze minutes, de la Fontaine Monumentale jusque devant chez VAC, du printemps jusqu'aux mesures hivernales. Nous savons que ces propositions vont à l'encontre des souhaits du Conseil communal, c'est pourquoi nous demandons un essai. Nous attendons la proposition du Conseil communal quant à l'avenir du Pod et de ses commerçants.

Et...

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. RIRES.

**M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) :** Le Conseil communal partage là aussi l'avis des motionnaires en ce qui concerne la mauvaise utilisation du Pod, cela dit familièrement bien entendu. Nous pouvons penser ici que le trottoir central est effectivement sous-utilisé, ceci notamment par les piétons. Par contre, vous le dites, il est utilisé pour du parking sauvage. Le Conseil communal entend là encore augmenter l'interdiction du parcage sur le trottoir central par des moyens techniques, notamment par la pose de bornes durant l'été. Nous pensons sérieusement que le trottoir central du Pod doit rester libre, parce que ce n'est pas un lieu de parcage. Dans un objectif plus large d'urbanisme de circulation, le Conseil communal est toutefois prêt à examiner la mise en place d'une politique de parcage, d'une politique de circulation à la fois des piétons et des vélos, ceci dans le cadre d'une commission d'urbanisme et de la CISAMUR.

Le Conseil communal n'entend donc pas faire comme vous le demandez une zone de parcage autorisée ou non. L'autorisation de parcage constituerait là une modification de la circulation, voire une diminution de la vitesse des automobilistes, car en faisant du parking autorisé sur le trottoir central, cela inciterait de nombreux piétons à traverser absolument n'importe où le long du Pod, ce que le Conseil communal ne veut pas. Conscient du manque d'attractivité de ce trottoir central, le Conseil communal, comme je vous l'ai déjà dit, s'engage à y réfléchir et ceci dans une conception plus large. S'il demande que vous retiriez votre motion, c'est parce qu'il ne peut pas souscrire à l'objectif que vous y mettez d'en faire une zone de parcage à fort taux de rotation.

En ce qui concerne les amendements, le temps d'essai jusqu'à la fin de la législature, c'est aussi permettre aux personnes de s'habituer. Vous proposez également de mettre à disposition des places de quinze minutes jusqu'au magasin VAC en disant clairement que les petits commerces et les commerçants auront là un peu de tout. Nous entendons aussi apporter une réponse soit par l'extension de la zone bleue soit par des zones de rotation plus rapides, mais de l'autre côté et pas sur le trottoir central du Pod. Nous pourrions éventuellement faire ceci sur la rue de la Serre ou plus haut. Là, nous pourrions aussi avoir des zones de rotation de parcage plus rapides. Nous disons aussi qu'à Neuchâtel par exemple il y a des commerces qui fonctionnent très bien dans la zone piétonne, parce qu'il y a aussi pour certaines personnes la possibilité de se balader et de flâner devant les vitrines. C'est la raison

pour laquelle le Conseil communal vous demande encore une fois de retirer votre motion.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Merci. La motion étant combattue par le Conseil communal, le débat est ouvert.

**M. Alex Fischli, soc. :** L'ordre du jour de ce soir comprend quatre motions qui sont intimement liées à notre avis au plan directeur de la mobilité urbaine qui a été accepté par notre Conseil le 27 août 2003. C'est la motion dont nous avons parlé tout à l'heure pour l'aménagement d'une zone de rencontre, celle pour une meilleure utilisation du trottoir central, celle pour la place du Marché et celle d'une commission de circulation permanente.

Un petit rappel sur ce plan directeur de la mobilité urbaine. Si nous extrayons quelques éléments de ce document, nous pouvons lire, mais vous vous souvenez : "L'un des axes forts du projet de cité réside dans le renforcement de l'attractivité - interne et externe - de la ville, notamment à travers le maintien et l'amélioration de la qualité de la vie de la cité." Autre petite phrase qui a été ajoutée, c'est : "Le plan directeur de la mobilité urbaine vise à améliorer la convivialité dans l'ensemble de la ville et plus particulièrement au centre". Toujours dans le même document, nous lisons que : "L'un des objectifs prioritaires est de permettre la ré-appropriation du centre-ville par les habitants et d'en faire un lieu de convivialité aussi de continuer de préserver le centre-ville de l'impact de la circulation automobile". Je rappelle que ce plan directeur a été adopté à l'unanimité par notre Conseil.

Cette motion qui vise à transformer le trottoir central du Pod en parking n'est pas acceptable. Elle va à l'inverse de ce que nous désirons. Elle va à l'inverse de ce que nous avons pris comme engagement lorsque nous avons accepté ce document.

Le Conseil communal veut bien me dire s'il est vrai qu'en mettant plus de parkings, nous augmentons le danger pour les piétons et même pour les automobilistes.

Vous l'avez compris, le parti socialiste refusera cette motion.

**M. Philippe Lager, Les Verts :** Personne ne sera étonné que les Verts s'opposent à cette motion. Il nous paraît qu'il y a un problème beaucoup plus urgent en ville qui est évoqué dans la motion, c'est celui d'éradiquer le problème du parcage sauvage des véhicules sur cette allée centrale de Léopold-Robert. Si nous désirons animer cet espace, ce ne sont pas des places de parc qu'il nous faut, mais des espaces commerciaux utilisés, non pas comme c'est trop souvent le cas actuellement, des vitrines vides et des portes closes. Si nous voulons rendre attractif le centre de la ville, il est nécessaire d'y attirer des commerces et d'y modérer la circulation, car le trafic automobile ne favorise pas l'animation. Pourquoi ? Car l'automobiliste fait du porte à porte avec son véhicule et ne s'intègre pas à la vie de la rue. C'est bien évident. Ce n'est pas en allant d'un commerce à un autre avec sa voiture que nous allons animer Léopold-Robert. Un concept général de la circulation en ville est indispensable. Le plan directeur de la mobilité qui a été voté ici il y a une année environ est fait pour cela. Voilà pourquoi les Verts s'opposeront à cette motion. Et ce n'est pas en saucissonnant les problèmes que des solutions seront trouvées.

**Mme Eva Fernandez Aeberhard, POP :** Comme vous pouvez l'imaginer le POP s'oppose également à cette motion, non sans avoir pu mentionner que problème il y a par rapport au parcage sur le Pod, qu'il soit sauvage ou non. Le problème en fait qu'il y a, il est de sécurité. Il contredit comme l'a dit notre camarade socialiste le plan de mobilité que vous aviez accepté également. Et le problème n'est pas celui des petits commerces ; le problème est celui des banques et de la Poste, parce que la plupart des arrêts qui se font au niveau des parkings sauvages le long du Pod se situent - pour être clairs - devant l'UBS, devant la Poste et devant le Crédit Suisse. Comment faire par rapport à toutes ces choses-là ? Il faudrait que les mêmes gens des banques prennent leurs responsabilités, payent des places de parc derrière et invitent fortement leurs clients à faire un petit détour pour venir chercher l'argent. Cela prendra cinq minutes de plus, c'est vrai, mais sécuritairement, c'est beaucoup plus intéressant. De toute façon le problème que vous posez ne sera pas résolu non plus si nous créons des places de parc, parce qu'à ce moment-là, la police ne devra pas courir après le parking sauvage, mais devra simplement courir sur la question de la durée du parcage sur le trottoir central, ce qui finalement reviendra au même, parce que le problème sera le même une fois qu'il y aura des voitures ventouses sur ce trottoir central. D'autres solutions doivent dès lors être trouvées. Nous refusons donc cette motion.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. La parole à M. Rohrbach.

**M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN :** Je comprends tout à fait l'avis du Conseil communal mais il y a tellement de problèmes, que j'aimerais bien qu'ils trouvent une solution. Je proposerais que dans la motion, nous retirions simplement le mot "véhicules". Comme cela le Conseil communal se devrait d'agir à trouver une solution assez rapidement pour essayer de résoudre ces problèmes. Si nous enlevons "véhicules", nous arrivons à répondre aux questions qui sont posées. Si cela vous va.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Est-ce que vous souhaitez déposer un amendement qui modifie le texte ? Parce qu'il faut que cela soit clair.

**M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN :** Je vais déposer un amendement qui demande que le terme "véhicules" soit enlevé.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Il faudra vite déposer cet amendement, de manière à ce que nous puissions le lire. Je vous laisse rédiger.

**M. Marc-André Nardin, rad. :** Le parti radical est effectivement d'avis que le parcage sur le trottoir central n'est peut-être pas la meilleure des idées, mais la réponse du Conseil communal démontre qu'il y a quand même problème. Il y a problème de désaffectation des commerces du centre de la ville. A l'heure actuelle, depuis la Grande Fontaine, vous rencontrez l'ancien ABM qui est fermé, vous avez le magasin Pier Import qui est fermé, vous avez un magasin en face qui était Radio-TV

Steiner qui est un souc maintenant qui va se fermer, vous avez le magasin d'après qui est un magasin de chaussures qui est fermé. Donc je crois que le Conseil communal est parfaitement conscient de ce phénomène. Donc retirons l'idée du parcage sur le trottoir central et étudions un meilleur accès aux commerces du centre-ville. Nous nous devons de faire un effort pour ces commerces. Parce que si le centre-ville se meurt et que nous n'avons plus qu'un Pod et une artère passante uniquement pour des bus et des voitures et quelques gens qui vont à la banque ou à la Poste, pour reprendre l'image de Mme Fernandez, tout simplement, il n'y a plus de Pod, c'est fini, c'est mort. Donc cette motion a sa valeur. Je demanderais au Conseil communal, qui a admis qu'il y avait problème, de prendre ce qu'il y a de bon dans cette motion, de l'amender et d'aller de l'avant. Je vous remercie.

**M. Francis Stähli, POP :** A titre personnel, je partage entièrement le point de vue qui a été exprimé par M. Nardin, car au fond, depuis très longtemps, nous essayons d'avoir un plan directeur général. Il y a eu des projets, de très bonnes idées, mais nous ne sommes jamais parvenus à les réaliser. Pour réaliser, il faut deux choses : mieux étudier, mais surtout mieux se rencontrer, mieux communiquer et que les problèmes soient posés et nous voyons très bien qu'il y a des problèmes. La solution proposée ici a un mérite, c'est que c'est à titre d'essai. Mais il faut résoudre le problème parce que nous ne pouvons pas aller par petits essais. Donc, cette motion, dans l'esprit où elle vient d'être redéveloppée, exprimée et soutenue par M. Nardin, peut à mon avis être acceptée. D'ailleurs, c'était les propos-mêmes du Conseil communal. Nous devons aller à une résolution de ce problème et peut-être que cela se fera justement petites étapes par petites étapes, mais il faut arriver à des solutions.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous signale à nouveau si vous ne l'aviez pas tout à fait saisi que nous sommes en présence d'une motion libérale avec deux amendements libéraux.

**M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN :** Si dans le deuxième amendement que nous venons de vous soumettre qui modifie le texte de la motion, nous enlevons le terme "véhicules", nous retirerions bien entendu le premier amendement. C'est simplement pour que nous trouvions une solution pour pouvoir aller de l'avant. C'est dans ce but-là.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Il faut que nous votions. Nous ne pouvons pas présager du vote avant que les personnes aient accepté votre proposition.

**M. Daniel Musy, soc. :** Je crois qu'il ne s'agit pas tout simplement de supprimer le terme "véhicules". Il faut reprendre cette motion. Je proposerai que le groupe libéral redéfinisse sa motion en tenant compte de la discussion et qu'une demande d'urgence soit admise à la prochaine séance du Conseil général. Plutôt que nous perdions du temps maintenant sur des virgules.

**Mme Eva Fernandez Aeberhard, POP :** J'allais faire une proposition un peu semblable à celle de M. Musy en précisant que la motion actuelle parle d'une meilleure utilisation du trottoir central du Pod et que ce n'est que cela qu'elle vise, alors que ce qui a été évoqué plusieurs fois ici, c'est l'attractivité du Pod, c'est le problème de circulation au Pod et ce sont les petits commerces du Pod. Ce n'est pas le même sujet.

Donc je fais la même proposition que M. Musy. Retirez cette motion et apportez-en une autre que nous regarderons avec bienveillance.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** La question est très directe pour le parti libéral. Est-ce que vous désirez retirer votre motion ou bien est-ce que vous la maintenez ?

**M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN (qui parle la bouche pleine) :** Je crois que nous allons la retirer et puis en déposer une autre la prochaine fois. Mais simplement il faut bien avoir à l'esprit d'essayer de la faire passer pour que nous puissions aller de l'avant. Merci.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Ça fait deux Carambars par parti si vous souhaitez aller jusqu'au bout de la proposition ! RIRES. Je vous remercie. Donc nous prenons note que la motion et les amendements du parti libéral sont retirés.

**Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 25 février 2004  
« Pour l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie »**

Pour l'adhésion au programme « NewRide » de Suisse Energie

Le programme NewRide, lancé en 2001 sous l'égide de l'Office fédéral de l'Energie (OPE), vise à soutenir l'introduction sur le marché de deux roues électriques (vélos et scooters). Diverses mesures sont employées à cette fin :

1. Information
2. Organisations d'expositions
3. Coordination des fournisseurs et,
4. Soutien aux communes dans les activités visant à promouvoir les 2 roues électriques.

Dans le cadre de la collaboration avec les Communes, celles-ci peuvent obtenir des subventions incitatives, de base ou pour des projets spéciaux. Elles doivent établir un concept à déposer avant novembre 2004 et pourront bénéficier de ces subventions en 2005. A titre d'exemple, certains services communaux peuvent être équipés de scooters électriques pour les déplacements professionnels.

A l'égard des particuliers, outre l'information, l'encouragement à l'utilisation et les manifestations, la Commune peut accorder une subvention aux habitants de la ville qui acquièrent un 2 roues électrique. Elles prévoient en outre des mesures liées aux comportements, à la planification, et des mesures techniques visant à encourager cette mobilité urbaine durable.

Vu ce qui précède, le Conseil communal est prié de nous adresser un rapport sur:

- Sa position concernant le programme New Ride, dans la mesure où il semble que des contacts pris par le Service d'urbanisme avec ce programme aient eu lieu en

novembre 2003, mais sans qu'un intérêt se manifeste ensuite de la part de la Commune.

- La faisabilité et les coûts de l'adhésion à ce programme par la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme l'ont fait les Villes de Lausanne, Neuchâtel et tout récemment Delémont.
- Le calendrier de mise en place rapide du concept, de manière à pouvoir démarrer en 2005 la campagne d'information aux citoyennes et citoyens de notre ville « en vallon ».

**M. Pierre-Alain Borel, soc. :** Même si le délai de dépôt pour un concept est quelque peu dépassé, et quand bien même le traîneau à neige est tout aussi écologique et peut-être beaucoup plus d'actualité aujourd'hui que des scooters électriques, il nous semble tout de même pas inutile que le Conseil communal puisse faire le point de la situation sur ce qui a été fait ou ce qui n'a pas été fait par rapport à NewRide et qu'il puisse aussi nous informer sur ses intentions, oserais-je dire sa politique, s'agissant de la promotion des deux-roues électriques et cas échéant sur les possibilités de rattraper le train en marche. Je m'arrêterai là, puisque cela permettra de rattraper d'autres choses aussi.

**M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) :** Notre ville, cité de l'énergie, entend améliorer son score, d'ailleurs déjà très bon. Le Conseil communal accepte cette motion. Il l'accepte avec d'autant plus d'enthousiasme qu'une partie du travail a déjà été fait en ce sens qu'il a décidé de verser Frs 5'000.- et SIM SA Frs 5'000.-. Cela fait Frs 10'000.-, pour un projet NewRide auquel il faudrait rajouter des subventions jusqu'à 40%. L'idée est d'acheter un certain nombre de vélos et de scooters électriques qui seraient mis à disposition des employés de SIM, donc un acte de sponsoring, et que l'administration communale installe des bornes électriques à des endroits stratégiques, le long du Pod par exemple, pour recharger ces véhicules. Merci.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. La motion étant acceptée par le Conseil communal, est-ce qu'elle est combattue ?

**M. André Schreyer, UDC :** Le groupe UDC a lu avec intérêt la motion relative à l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie. Nous sommes tous favorables aux efforts fournis par notre ville pour améliorer la situation écologique.

Nous nous posons néanmoins quelques questions au sujet de ce programme. Un vélo n'est-il pas fait pour pratiquer un effort physique ? Alors, pourquoi lui mettre un moteur ? Est-ce que la situation économique de la ville nous permet une telle réalisation ? Un rapide sondage des personnes qui nous entourent nous fait vite remarquer le peu d'intérêt que suscite ce programme. Nous pensons aussi que ces véhicules ne sont pas adaptés à la configuration de notre ville, ainsi qu'à son climat !

Au vu de ce qui précède, le groupe UDC n'acceptera pas la motion.

**M. Claude Heimo, lib.-PPN :** Selon ce que nous avons entendu tout à l'heure, le Conseil communal a déjà approuvé ce programme orienté vers l'écologie et c'est louable. Toutefois la réflexion ne doit pas s'arrêter là car l'impact des deux-roues dans notre ville ne pourra jamais être aussi important qu'à Amsterdam, Genève ou encore Delémont. Nous vivons, je vous le rappelle, à 1'000 mètres d'altitude et le climat n'est pas identique.

Certes, nous pouvons nous vanter d'être la ville la plus ensoleillée de Suisse mais n'oublions pas que nous faisons la différence en hiver lorsque les autres sont dans le brouillard. Eh oui, cela arrive même si les médias ne mentionnent pas toujours cette différence. Par expérience je peux vous affirmer que l'hiver, rouler avec un véhicule à deux roues n'est pas folichon. Le sol est souvent mouillé quand il n'est pas gelé, tout comme les mains de celui qui s'y aventure.

D'autre part, comme le cite la motion, notre ville est en vallon ce qui signifie que les déplacements Est-ouest ne sont pas trop pénibles, par contre les déplacements Nord-Sud sont nettement moins évidents. Malgré tous les efforts publicitaires que nous pourrions faire, il ne faut pas se leurrer, La Chaux-de-Fonds ne sera jamais comparable à une ville hollandaise, avec des centaines de cyclistes qui déambulent dans les rues, ni même à notre capitale fédérale avec ses parcs souterrains pour les deux-roues. C'est pourquoi, pour la protection de notre environnement, il serait judicieux de se tourner en plus vers d'autres programmes, plus efficaces que celui de NewRide.

Certes, celui-ci est un début, nous ne devons pas pour autant cesser de poursuivre nos efforts d'efficacité avec les Transports en commun. Nous devons trouver d'autres pistes (si j'ose dire) comme par exemple, l'aménagement de zones de parcage reliées par les TC, en bordure de ville, pour tous les pendulaires qui travaillent dans notre cité.

Dans le cadre de la collaboration intercommunale, il serait aussi intéressant de se poser la question d'une telle zone directement à la frontière avec un service de Transport en commun performant pour nos amis travailleurs frontaliers. Nous pourrions dans cette optique nous rapprocher des usines qui emploient ce personnel, afin d'organiser leur déplacement sur le sol helvétique depuis la frontière jusqu'à leur zone de travail.

Nous sommes persuadés que l'écologie est un point essentiel que notre société doit mieux gérer si elle veut poursuivre pour un développement durable. Cela doit s'organiser avec discernement en prenant des mesures efficaces. Le programme NewRide dans notre région est un peu léger, mais nous y adhérons.

Je me réjouis déjà de croiser nos conseillers communaux sur des vélos "Solex" dans les rues chaudes-fonnières et leur conseille de ne pas trop se risquer de rouler sur la neige, nous avons encore besoin de leurs compétences ! RIRES.

**M. Pierre Willen, Les Verts :** Nous sommes bien heureux que le Conseil communal ait choisi l'initiative dans ce domaine-là. Néanmoins, je voudrais juste vous rappeler quelque chose, c'est que l'Ecole d'ingénieurs du Locle a développé un vélo électrique avec récupération d'énergie il y a six ans. Ce vélo extraordinaire qui a été à la pointe du progrès n'a trouvé aucun financement, même dans notre région. Expo 02 s'y est intéressé, mais c'est un projet qui coule. De ce côté-là, il serait

intéressant que l'Etat, etc., somme toute peut-être nos écoles, puisse développer ici un projet qui peut s'avérer très intéressant d'un point de vue technologique et d'un point de vue économique.

**M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) :** J'aimerais répondre à un certain nombre de questions à commencer par le vélo de l'Ecole d'ingénieurs. Il n'est pas dans le programme de SIM de développer des vélos électriques, M. le conseiller général. SIM doit être un distributeur d'énergie qui peut faire du sponsoring, mais de là à développer des vélos électriques, il y a peut-être un pas que le Conseil d'administration ne serait pas d'accord de franchir, mais nous pourrions toujours en discuter. Je vous rappelle aussi que le programme NewRide parle non seulement de vélos, mais aussi de scooters électriques.

La situation économique de la ville doit-elle empêcher la cité de l'énergie de continuer de s'améliorer dans son score (nous sommes déjà bons, nous sommes quatrième sauf erreur) d'être dans les premiers? Je pense que la situation économique de la ville, aussi difficile soit-elle, ne doit pas nous empêcher de progresser.

Climat et configuration de la ville. C'est clair que faire du vélo ou du scooter douze mois par an à La Chaux-de-Fonds peut être difficile. Nous avons déjà des volontaires (au niveau de SIM en tout cas) et au niveau du Conseil communal, je crois savoir qu'il y a déjà un volontaire !

**Dans la salle :** Des noms, des noms !

**M. Pierre Hainard, conseiller communal (Infrastructures et énergies) :** Il est en train de vous parler ! RIRES.

En plus, dernier point, ce programme NewRide n'est en aucun cas prévu pour concurrencer les Transports en commun. C'est vraiment un programme en lui-même, qui n'a pas pour but de concurrencer les Transports en commun.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** La motion étant combattue, je vous propose que nous passions au vote.

**La motion est acceptée par 29 voix contre 6 oppositions.**

**Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 23 mars 2004 « Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché »**

Pour un nouvel aménagement de la Place du Marché !

La Place du Marché a représenté de tout temps un lieu important dans le tissu économique et social de notre Ville. Chacun se rend compte toutefois que cette Place mériterait d'être aménagée de manière à renforcer sa vocation naturelle et traditionnelle de lieu de rencontre et d'échanges, dont le marché hebdomadaire ne constitue qu'un des aspects le plus traditionnel.

Or, malgré l'évolution des mœurs et des techniques, et malgré l'attente de la population et des commerçants, cette Place n'a subi aucun changement depuis plus d'un siècle, si ce n'est le marquage au sol des places de parc.

A notre connaissance, à l'exception d'une motion déposée en mars 2002 sous le titre « Vers une ville plus conviviale à l'abri des rigueurs du climat: une Place du marché couverte », dont l'étude a été noyée dans le rapport concernant le plan de mobilité, aucune étude officielle et plus vaste que la simple couverture de la place n'a été conduite ou est en cours en vue d'aménager différemment la Place du Marché et de renforcer son rôle central.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de mener une étude inventive en vue d'aménager la Place du Marché, d'y organiser différemment la circulation et le parage, d'y créer éventuellement une zone de rencontre, voir de la couvrir partiellement ou totalement, le tout dans le respect de sa vocation.

**M. Laurent Iff, lib.-PPN :** Effectivement, c'est la troisième motion qui va dans le sens de la mobilité en ville. C'est une motion qu'il nous apparaît aussi importante de développer, car beaucoup de projets, beaucoup d'idées tournent autour de cette place du Marché mais rien de concret ne se fait. Malheureusement je pense qu'à ce niveau-là, il y a une attente de la population pour voir cette place du Marché animée de façon différente, parce qu'à part le mercredi matin et le samedi matin où il y a quelques animations extraordinaires en ville, c'est bêtement un parking. Donc je pense que cette place mérite bien mieux qu'un simple parking. La couverture de la place du Marché est un des éléments qui peut être envisagé, mais ce n'est pas forcément l'unique élément. Donc nous pensons qu'une étude générale de projet différent, de projet tant de couverture que de ré-affectation de cette zone avec par exemple un parking souterrain en tout cas sur une partie de la place du Marché serait tout à fait intéressante. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :** Je ne reviendrai pas sur l'introduction que j'ai faite tout à l'heure par rapport à la demande qui nous a été faite pour la place de la Gare. L'introduction pourrait être la même sur les intentions en matière urbanistique sur la nécessité de réfléchir aussi à l'allocation des ressources. La place du Marché constitue à n'en pas douter également l'un de ces gros projets dont tout le monde rêve, mais qu'il faudra peut-être disséquer ou en tout cas réaliser de manière progressive si nous voulons tenir comptes des ressources à disposition. Il n'empêche que quand nous parlons de ressources, cela a été dit tout à l'heure, il faut aussi se préoccuper de ce qui les génère et donc de la situation du commerce local. C'est donc dans un équilibre entre ces deux

préoccupations que le Conseil communal avancera sur ce dossier. Nous pouvons rêver, pourquoi pas de vélos électriques mis à disposition à la gare, de pistes cyclables le long du trottoir central du Pod pour arriver sur une place du Marché couverte avec un parking couvert. C'est à voir, mais en tout cas, cela ne se réalisera pas en une année et demie.

En résumé, la position du Conseil communal est la suivante. L'aménagement de la place du Marché mérite d'être revu, ne serait-ce que si nous regardons aujourd'hui l'état de son revêtement de surface. Ce seul élément fait que nous devons quand même nous interroger sur un certain nombre de possibilités d'aménagements. C'est aussi un débat de longue date qui mérite que nous réfléchissions à l'organisation d'une place couverte.

La question qui reste ouverte et à laquelle nous ne voulons pas répondre ce soir, c'est de savoir si ces deux projets doivent être liés, à savoir d'une part l'existence d'une place du Marché réaménagée et d'autre part l'existence d'une place couverte en ville. Est-ce qu'il faut que cela soit cette place-là qui soit couverte ? Encore une fois, le Conseil communal ne souhaite pas répondre maintenant. Nous ne sommes pas, en tout cas aujourd'hui, complètement convaincus de cette nécessité de lier les deux objets.

En revanche, le Conseil communal est convaincu, et cela a été dit aussi dans le développement des motionnaires, que l'aménagement de la place du Marché ne peut pas s'envisager sans une réflexion parallèle si ce n'est préalable sur la gestion du stationnement au centre-ville. Sur ce sujet, il prépare un rapport que nous aurons l'occasion de vous soumettre vraisemblablement dans le courant de cette année déjà.

Dernier point, le sous-sol de la place du Marché est aussi extrêmement occupé par toute une série de canalisations, ce qui fait que le projet de réaménagement, en particulier si nous envisageons le sous-sol, devient non seulement un projet important mais un projet vraiment très lourd à porter. Là aussi, c'est une réflexion générale qui doit être menée. Nous n'allons pas faire la surface, pour ensuite réfléchir au sous-sol. Nous n'allons pas non plus refaire les conduites du sous-sol sans réfléchir à l'aménagement de surface.

Compte tenu de tous ces éléments et réserves, en particulier sur le fait que nous ne promettons pas les réponses dans le délai réglementaire pour répondre aux motions, le Conseil communal pourrait accepter votre motion.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Est-ce que cette motion est combattue ?

**M. Jean-Charles Legrix, UDC :** Le groupe UDC a pris connaissance de la motion relative à un nouvel emménagement de la place du Marché. Ce soir, vous nous avez présenté trois motions pour différents projets (zone de rencontre - place de la Gare, le trottoir central et la place du Marché). C'est positif et constructif de faire des propositions d'études, mais nous pensons que la commune n'a pas encore trouvé la solution miracle pour dépenser plusieurs fois le même argent. Par conséquent, nous devons impérativement nous fixer des priorités dans des périodes de rigueurs budgétaires. La motion pour une zone de rencontre à la place de la Gare a été

acceptée ce soir et une nouvelle motion pour le Pod, si elle est préparée dans le sens du consensus de ce qui a été discuté ce soir, devrait aussi passer la rampe.

Par conséquent le groupe UDC ne votera pas cette motion, ceci afin d'éviter des frais d'études que nous considérons comme prématurés et non prioritaires.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. Le débat est ouvert.

**M. Jean-Pierre Veya, POP :** Le POP soutiendra cette motion. Je ne dirai qu'un mot. Enfin, il y en aura quand même plusieurs, puisqu'il y a quelques phrases, mais c'est très bref ! RIRE. Cela fait une quinzaine d'années, voire un peu plus, que je m'intéresse à la politique, cela fait une quinzaine d'année que comme citoyen, comme élu plus tard, je m'entends dire "ce n'est pas le moment, nous n'avons pas les moyens, ce n'est pas la bonne solution, ce n'est pas là, mais c'est là, ce n'est pas ceci, mais c'est cela". Quinze ans, Mesdames et Messieurs. Pendant ce temps-là, des villes dans ce pays ont fait des projets magnifiques, ont revitalisé le centre-ville qu'elles ont rendu attractif pour les piétons et pour les commerces. Est-ce que nous devons encore attendre quinze ans, vingt ans ? Peut-être que nos futurs remplaçants diront la même chose. "Ah mais ce n'est pas le moment, ça coûte trop cher, attendez". Non, je pense, et le POP pense avec moi qu'il ne faut plus attendre.

**M. Patrick Herrmann, Les Verts :** Nous avons voté il y a quelques années une motion inter-partite qui allait dans le sens de cette motion qui avait été acceptée à l'unanimité. Cette motion a été classée au moment où le sort du plan de mobilité a été réglé. C'est fort dommage, parce qu'il y a des possibilités de ce côté-là.

D'autre part, nous sommes ici des politiques et nous ne sommes pas des comptables. C'est vrai, que nous devons tenir compte de nos ressources financières, mais nous devons aussi créer des projets. Il est bien clair que nous n'allons pas réaliser ces projets tant que nous n'avons pas les moyens. Mais il faut avoir des projets, il faut en construire. Celui-ci est un projet fondamental, comme le projet d'aménagement du Pod, comme le projet du financement de la Gare pour la vie de cette cité, et nous soutiendrons ce projet.

**M. Alex Fischli, soc. :** Le parti socialiste soutiendra aussi cette motion. Dans cette motion, le parti libéral demande au Conseil communal de mener une étude inventive. C'est vrai qu'il est intéressant d'avoir une étude qui s'ouvre un petit peu et ne pas rester seulement sur la place du Marché. Ce qui est intéressant dans la place du Marché, c'est qu'il y a des commerces, des commerces locaux, et c'est vrai que c'est l'endroit qu'il faut redynamiser dans la ville. Cette place du Marché peut aussi entrer en relation avec d'autres lieux qui l'entourent, notamment la Carmagnole et il y a peut-être une synergie à développer autour de cette place du Marché. Le parti socialiste acceptera cette motion. Je vous remercie.

**M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :** J'aimerais juste que vous ne vous mépreniez pas sur les intentions du Conseil communal, le Conseil communal a bien dit qu'il vous recommandait d'accepter cette motion. Non pas que ce n'était pas le moment, non pas qu'il était temps d'attendre.

Le Conseil communal vous présentera dans les mois qui viennent un programme de législature dans lequel vous verrez que nous n'allons pas dire que ce n'est pas le moment et qu'il faut attendre quant à la question des aménagements urbains. Il y a toute une série de projets qui vous seront présentés mais qui sont réalisables dans un délai aussi raisonnable et avec une charge raisonnable, parce que nous estimons qu'il faut pouvoir donner des signes relativement rapides de réalisations concrètes. J'en ai cité quelques-unes tout à l'heure; nous reviendrons avec un autre gros dossier lié à l'aménagement du territoire, là aussi, d'ici quelques semaines, quelques mois. Donc il ne s'agissait pas de dire qu'il est urgent d'attendre. Nous partageons l'avis que des réalisations sont nécessaires. Aussi bien à la place de la Gare que la question du Pod, que la question de la place du Marché sont d'ores et déjà inscrits au programme de législature comme nécessité d'entamer une réflexion. C'est dans ce sens-là que le Conseil communal vous recommande d'accepter la motion, c'est-à-dire d'entamer une réflexion pour arriver avec des projets d'ici quelques années. Mais la politique, c'est aussi l'art du possible. L'art du possible veut quand même dire tenir compte de la dimension financière pour ne pas vous faire aujourd'hui des promesses en disant que d'ici trois ans vous aurez une nouvelle place du Marché, une nouvelle place de la Gare, un Pod, des pistes cyclables, des zones 30- et nous pourrions en citer beaucoup d'autres. Voilà dans quel sens le Conseil communal vous disait que nous ne répondrions peut-être pas dans les délais réglementaires.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. M. Veya, dernier tour de parole.

**M. Jean-Pierre Veya, POP :** Une précision. Avant, nous ne prenions pas à partie le Conseil communal mais en l'occurrence le groupe UDC qui fait des propositions sur cette motion.

**La motion est acceptée par 29 voix contre 6 oppositions.**

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Nous prenons une dernière motion.

**Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 1<sup>er</sup> avril 2004 priant le  
Conseil communal d'étudier la création d'une commission de circulation  
permanente**

Le Conseil communal est prié d'étudier la création d'une commission de circulation permanente.

Elle devrait regrouper différentes sensibilités à savoir :

- o le Conseil communal
- o les partis politiques
- o la police
- o des juristes
- o des représentants des automobilistes
- o des représentants des poids lourds
- o des représentants des transports en commun
- o des ingénieurs
- o des architectes
- o des commerçants

Cette commission aura pour tâche de prévoir des voies de circulations permettant le développement de notre ville tout en respectant l'intérêt de chacun.

**M. Philippe Laeng, rad. :** Notre motion demande en fait que nous adjoignons à la commission actuelle des intervenants supplémentaires et surtout qu'elle devienne permanente. Il nous paraît juste que la répartition entre les usagers soit plus équitable qu'actuellement. Nous encourageons d'ailleurs les groupes et le Conseil communal à accepter cette motion.

Il serait dommage de refuser cette motion, car nous trouvons qu'il y a beaucoup à faire. L'effet de la zone de rencontre est le détonateur de cette motion. Merci.

**M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) :** Le Conseil communal vous recommandera de refuser cette motion. Non pas qu'il ne croit pas aux vertus du dialogue entre ces différents acteurs. Au contraire même et il va essayer de vous le démontrer. La commission qui nous est proposée ne remplacerait pas une commission existante - il n'y a plus de commission de circulation à l'heure actuelle en ville. Mais si nous faisons le compte de tout ce qui nous est proposé comme catégories qui devraient y être représentées, nous arrivons déjà à vingt-cinq membres sans les représentants des piétons qui ne sont pas mentionnés, sans les représentants des cyclistes, sans les représentants des écoles qui sont évidemment concernés aussi au premier chef. C'est dire que le premier motif pour vous inviter à refuser cette motion est que nous ne souhaitons pas constituer une commission mammoth.

Deuxième motif, c'est que les nouvelles dispositions relatives au financement des transports dans ce canton vont donner lieu à la création et à la constitution - le Canton nous a dit la semaine passée qu'il entendait donner une réponse dans les deux semaines - d'une commission régionale des transports, qui aura l'occasion de débattre de la problématique des transports au plan régional, au plan urbain également vraisemblablement. C'est dire que nous n'entendons pas non plus multiplier les commissions pour faire le même débat.

Troisième élément, le Conseil communal entend, cela a été dit ce soir dans votre Conseil, et c'est de ce point de vue-là un avis partagé de notre part, favoriser le dialogue avec les milieux concernés (ceux que vous citez en font aussi partie), favoriser le dialogue avec la population sur ces thèmes de l'aménagement urbain. de la circulation, qui nous ont beaucoup occupés ce soir ; mais il entend le faire sur des projets concrets. Et non pas ouvrir de grands cénacles dans lesquels chacun vient avec sa vision, son idée, parce qu'il estime que c'est le meilleur moyen pour qu'aucun projet n'émerge réellement et pour que finalement on noie le poisson, si vous me permettez l'expression. Le Conseil communal s'engage à une politique d'ouverture, de consultation aussi sur ces projets. Nous avons déjà entamé cette politique par des relations que nous voulons régulières avec un certain nombre d'interlocuteurs qui sont mentionnés ici. Avec d'autres nous allons créer ces contacts dans les mois qui viennent. Mais encore une fois, nous ne souhaitons pas une immense commission, du travail fait sur des concepts généraux et qui n'arrivent pas à aboutir finalement sur des projets concrets.

Nous vous demandons donc de privilégier cette politique de consultation systématique à la constitution d'une grande commission, dont encore une fois nous ne pourrions pas attendre grand chose. Je vous remercie.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** La motion étant combattue, le débat est ouvert.

**M. Jean-Pierre Veya, POP :** Le POP refusera cette motion exactement pour les mêmes raisons que le Conseil communal. Nous avons nous aussi fait le petit calcul qui a amené à ce total assez ahurissant pour un travail de commission. Cela dit, c'est en plus tous ceux qui ont été oubliés, comme par hasard, ce sont des gens qui sont favorables à la mobilité douce. En fin de compte, il faudrait louer Polyexpo pour réunir cette commission mais avant, il faudrait encore agrandir le parking parce que nous n'arriverions pas à mettre les véhicules de tous les commissaires.

En outre, M. Fischli le rappelait avec plus de raison tout à l'heure un travail très important, très intéressant a été fait avec le plan de mobilité. Ce plan de mobilité a été accepté à l'unanimité par ce Conseil. Aujourd'hui, nous n'avons pas besoin de plan directeur et de grands débats. Les choses ont été posées dans le plan de mobilité. Nous avons besoin de réalisations concrètes et nous partageons tout à fait l'avis du Conseil communal par rapport à ces réalisations concrètes, la façon dont nous voulons les réaliser tout en procédant à un certain nombre de consultations. Nous nous opposerons donc à cette motion.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je vous remercie. M. Laeng.

**M. Philippe Laeng, rad. :** Je vais retirer ma motion et nous attendrons le rapport de la commission des comptes concernant la circulation. Nous avons actuellement à La Chaux-de-Fonds peu de représentants qui circulent, qui travaillent avec leur véhicule et beaucoup de représentants, comme M. Veya l'a dit, de mobilité douce (80% contre 20% d'autres). Pour ceux qui circulent tous les jours, et qui doivent travailler, la circulation en ville ainsi que les feux et le système de circulation une fois

en avant, une fois en arrière, une fois à gauche, une fois à droite est devenu pratiquement chaotique. La ville de La Chaux-de-Fonds est bientôt une des villes les plus difficiles à circuler. RIRES. Le problème est important et urgent pour les gens qui travaillent, parce que nous créons des bouchons et nous créons aussi à ce moment-là des problèmes atmosphériques. J'espère que cette commission sera quand même une fois plus ouverte. La zone de rencontre est un échec total des autorités, ce qui prouve bien qu'elles ne se sont pas occupé de la circulation. On ne s'est occupé de rien. Si cela avait été fait, je pense qu'effectivement cette zone de rencontre aurait passé. Merci.

**M. Pierre-Alain Thiébaud, président :** Je prends bonne note que la motion est retirée.

Nous avons donc traité ce soir six motions. Si nos calculs sont justes - ici en haut, au Bureau, il fait relativement plus chaud qu'en bas - quatre motions ont été acceptées, deux ont été retirées. Voilà quelques éléments statistiques sur lesquels je vous invite à retourner dans vos foyers, peller la neige. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et à demain pour le maximum de gens, s'il vous plaît et à très bientôt. Merci.

**La séance est levée à 21h.45.**

*Le président :*  
*Pierre-Alain Thiébaud*

*La secrétaire :*  
*Françoise Ducommun*

*La secrétaire-rédactrice :*  
*Caroline Brand*